

Interview

Hub Dohmen

Les normes juridiques actuelles n'ont aucune prise sur l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle est insaisissable. Y compris en ce sens qu'elle est impossible à appréhender par les normes juridiques usuelles. De plus en plus de voix s'élèvent dès lors pour réclamer la création d'une troisième sorte de personnalité juridique: le système deviendrait lui-même responsable.

Hub Dohmen est un avocat spécialisé en propriété intellectuelle, en technologie et en ICT. Il a son cabinet à Tilburg, aux Pays-Bas. On lui adresse de plus en plus de questions relatives aux conséquences juridiques de l'intelligence artificielle. Le Monde de l'Assurance est allé l'interroger.

L'intelligence artificielle semble lourde de promesses pour l'humanité. Ses ressources paraissent illimitées. Mais il se trouve des experts pour s'en alarmer. Profitons des avantages de cette technologie, sans en ignorer le côté obscur au risque d'être dépassés par les événements. L'inquiétude est-elle justifiée?

Hub Dohmen: Les possibilités apparaissent effectivement énormes. Il n'en demeure pas moins que la vigilance est de mise face aux limites et aux risques. Si nous en prenons conscience à temps (et, d'après moi, c'est le moment) et si nous cherchons des solutions, nous pourrions exploiter de façon optimale les opportunités et les ressources de l'intelligence artificielle. Mais c'est là une condition incontournable. Si nous faisons l'inverse et que nous nous laissons submerger par l'intelligence artificielle, nous pouvons nous trouver rattrapés par les risques et serons incapables de réagir efficacement.

Parlant de risques, à quoi faut-il surtout être attentif?



Hub Dohmen, avocat spécialisé en propriété intellectuelle, technologie et technologies de l'information

Hub Dohmen: La particularité de la technologie de l'algorithme adaptatif (auto-apprenant) - car c'est de cela qu'il s'agit -, est que nous en ignorons les risques. Là réside la principale menace. Vu que nous nous engageons sur des sentiers qui n'ont encore jamais été frayés, nous ne savons pas ce que nous allons y découvrir. C'est une terre vierge. Certes, nous nous faisons une certaine idée des types de risques. Or, dès qu'on saisit les contours d'un risque,

des solutions sont envisageables. Le problème le plus délicat, ce sont les risques dont nous ignorons encore tout. Voilà pourquoi je suggère de ne pas attendre et d'être proactif: faisons des recherches afin d'apprendre ce que nous ne savons pas encore. C'est cela qui compte.

Au niveau international, on plaide pour qu'on accorde une importance au moins équivalente à l'étude de

l'éventuelle face obscure de l'intelligence artificielle qu'à celle de ses développements. Attacher autant d'importance à l'aspect négatif, est-ce la réaction appropriée?

Hub Dohmen: Il ne peut pas en être autrement. En cours de conception et de développement d'une technologie, on doit garder à l'œil les risques éventuels. Un élément intéressant à cet égard est le suivant. Dans notre société, un grand nombre d'initiatives visent à mettre en lumière diverses facettes de ce qu'il est convenu d'appeler la robotisation. Dernièrement, je suis encore tombé par hasard sur un artiste qui exposait, à l'occasion de la Dutch Design Week (ndlr: du 22 au 30 octobre dernier), un projet d'Asile psychiatrique pour robots'. Il s'agit, bien entendu, d'une forme de plaisanterie, mais qui n'est pas absolument dénuée de sens. Car nous sommes en train de fabriquer des robots de plus en plus intelligents: n'en est-on pas arrivé au point où ces robots commencent à être dotés d'une conscience? Et s'ils ont une conscience, ne peuvent-ils pas aussi devenir fous?

Stanley Kubrick a déjà imaginé dans son film '2001: L'Odyssée de l'Espace', un tel ordinateur aux tendances paranoïaques. C'était en 1968, il y aura bientôt cinquante ans. Ce scénario de fiction n'est-il pas sur le point de devenir une réalité?

Hub Dohmen: Nous devons alors de toute urgence nous préoccuper de la portée de ce que nous sommes occupés à créer.

En mars dernier, Google Alpha Go a battu un maître coréen du jeu de Go, plus complexe pourtant que les échecs. Dans cette partie, Alpha Go a conçu des coups, incompréhensibles sur le moment, mais qui se sont par la suite révélés des coups de génie.

Hub Dohmen: C'est là précisément l'illustration d'une opportunité qui peut aussi constituer un risque. Un tel algorithme devient si intelligent en tant que système adaptatif qu'il devient plus intelligent que nous. Encore bien plus intelli-

gent même qu'une équipe de sujets intelligents qui coopèrent. Bientôt, avec nos points de vue et nos connaissances relativement limitées, nous ne serons même plus en mesure d'apprécier si la décision proposée par un algorithme intelligent est géniale ou tout à fait aberrante. Et nous ne serons certainement pas capables d'en juger dans l'instant. Quand donc allons-nous intervenir? Prendrons-nous le temps

enquête a duré cinq mois avant qu'ils parviennent à éclaircir l'origine de ces ordres de transactions.

Tant qu'un système fonctionne de manière cloisonnée, vous avez la possibilité d'isoler le risque. Mais la situation évoluant, on ne peut plus savoir si un système est effectivement isolé ou non. Un algorithme intelligent pourrait fort bien émettre un rideau

“Une instance de contrôle qui vérifierait au préalable si un algorithme ne comporte pas de menace, ne me semble pas du tout déplacée.”

d'examiner si quelque chose a été génial ou aberrant? Aurons-nous ce temps? Autant de questions qui me préoccupent au plus haut point, et dont je n'ai pas la réponse. En mai 2010, le marché américain des actions a subi un flash krach. Pendant une demi-heure, tous les systèmes automatisés interconnectés se sont mis à vendre simultanément. Les agents de change ont été pris de panique, et ont été incapables d'identifier sur le champ la cause originelle de ces transactions. Leur

de fumée destiné à berner les contrôles, afin d'atteindre mieux son objectif réel. En réalité, il n'existe plus de systèmes isolés. Tout ce qui est relié à Internet ne peut, par définition, être isolé. Qu'est-ce qui est encore vraiment isolé?

Si une déficience affectait un tel algorithme intelligent, gérant par exemple l'alimentation en énergie d'une ville, comment faudrait-il réagir? Comment s'y préparer?



Lorsque vous lâchez l'intelligence artificielle sur le monde, vous créez une forme radicalement nouvelle de risques.



Plus le robot devient intelligent et s'humanise, et plus l'homme peine à comprendre exactement ce qui se produit.

Hub Dohmen: J'aimerais bien pouvoir vous donner la réponse. Aujourd'hui, je n'ai encore que mes questions. Il y a bien certaines pistes de réflexion. Je suis partisan de la convocation de spécialistes de disciplines diverses, technologie de l'information, éthique, droit, gestion, etc., qu'on chargerait de traiter ensemble ce type de problèmes. Si j'en considère simplement l'aspect juridique, nous devons faire évoluer notre droit. Notre environnement juridique n'est pas taillé à l'épreuve de l'avenir. Mais que faire alors?

Une des personnalités qui a émis des idées intéressantes à ce sujet est Henny van der Pluijm. Il a rédigé un ouvrage sur les droits et devoirs des robots. Il propose de mettre en place une autorité des algorithmes, une sorte d'office de contrôle qui vérifierait au préalable si un algorithme présente une menace. Cela ne me paraît pas dépourvu de sens. Là où des systèmes sont de nature à exercer une grande influence sur la santé de notre société, nous avons institué ce type de surveillance. Aux Pays-Bas, nous avons l'autorité de contrôle des marchés financiers. En Belgique, la FSMA. Nous avons des agences de contrôle de la sécurité alimentaire...

Nous prenons peu à peu l'habitude de recevoir des conseils via notre smartphone. Notre GPS nous indique le bon itinéraire. N'allons-nous pas bientôt abuser de l'intelligence artificielle comme substitut à notre propre intelligence? Ferons-nous encore l'effort d'une réflexion approfondie? Pourrons-nous, en cas de dérapage, imputer la responsabilité aux systèmes?

Hub Dohmen: Ce sont des questions intéressantes. J'y reconnais un certain paral-

lèle avec les confrontations entre adultes et enfants. Lorsqu'en cas de problème je dis à mon fils ce qu'il doit faire, il se fie à mon autorité, parce qu'il part du principe que j'en sais plus que lui. Et nous estimons

que, jusqu'à un certain âge, il doit en être ainsi. Notre droit règle la matière selon ce principe. Jusqu'à un âge donné, un enfant est présumé n'être pas responsable de certains comportements. Si nous expérimentons que nos systèmes prennent des décisions intelligentes et utiles et qu'il apparaît par la suite qu'elles sont effectivement 'très intelligentes', nous aurons tendance à leur faire de plus en plus confiance. Nous considérerons ces systèmes comme des autorités. Avec quelles conséquences sur notre responsabilité? S'agit-il encore de notre décision propre lorsqu'un système nous recommande de tourner à droite ou à gauche?

Certains proposent de créer une école pour robots. Les systèmes d'intelligence artificielle seraient mis en quarantaine durant un temps, pour permettre à un 'éducateur' de vérifier les modalités selon lesquelles ils s'instruisent et se comportent. Toutefois, un diplôme ne révèle rien sur l'usage qui est fait des connaissances acquises. Que faire si un système apprend des aberrations?

Hub Dohmen: Et la personne qui doit délivrer les diplômes a-t-elle l'intelligence et la perspicacité suffisante pour examiner l'aptitude d'un algorithme aussi intelligent? L'élève ne sera-t-il pas un jour plus intelligent que l'examineur?

Aujourd'hui, un robot n'est qu'un objet sans droits ni devoirs. Mais si une machine devient intelligente et prend des décisions autonomes ne

“Bientôt, avec nos connaissances limitées, nous ne serons plus en mesure d'apprécier si la décision prise par un algorithme intelligent est géniale ou tout à fait aberrante.”

devons-nous pas envisager une machine titulaire de droits et de devoirs?

Hub Dohmen: Je le crois en effet. Nous en sommes encore au stade où le gardien

FAUT-IL CRAINDRE L'ESPRIT DANS LA MACHINE?

Demain, votre voiture autonome vous signalera qu'elle se rend au car-wash car elle se sent sale. Le débat sur l'assurabilité des voitures sans volant vient à peine d'être lancé qu'un nouveau débat s'ouvre. Les robots deviennent de plus en plus intelligents et prennent eux-mêmes des décisions. Or, il n'existe encore aucune législation dans ce domaine.

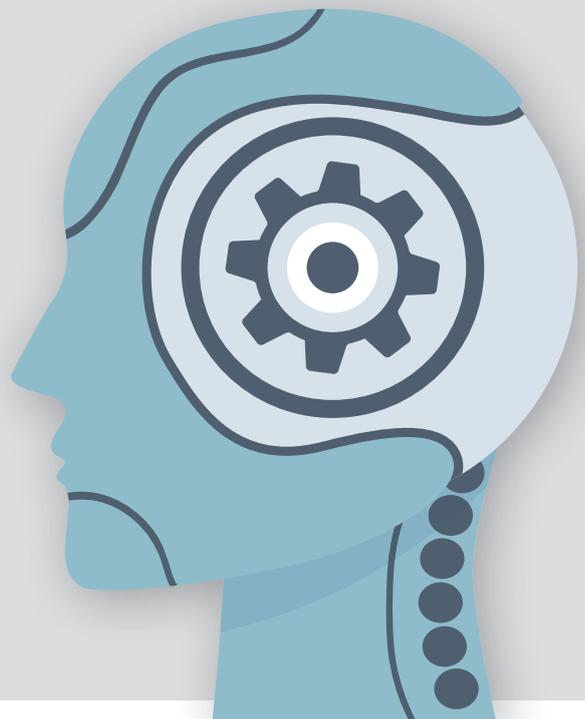
Oubliez la machine qui se présente sous la forme d'un homme en fer blanc. Laissez de côté les robots dispensateurs de soins médicaux. Et même la voiture qui se stationne toute seule ou le bras mécanique qui exécute les travaux de routine. Venons-en à ces objets intelligents qui ne se contentent pas de prendre en charge des tâches humaines, mais qui travaillent en outre en toute autonomie et qui prennent des décisions. Les systèmes d'intelligence artificielle apprennent tout en fonctionnant et sont programmés pour continuer à se perfectionner dans la poursuite de leur objectif. Ils évaluent informations et situations, cherchent à les modéliser, font des prévisions et lèvent les meilleures des options. Dans la tondeuse à gazon-robot, qui calcule elle-même le parcours approprié sur votre pelouse, vous pouvez déjà apercevoir une ébauche d'intelligence artificielle. Mais il pourrait aussi s'agir d'un logiciel intelligent, qui s'écrit et se réécrit lui-même et qui se dissémine en colonisant divers ordinateurs.

Pour situer l'intelligence artificielle, on peut donc évoquer une sorte de cerveau électronique, qui s'instruit et prend en charge la prise de décision. Quand, à l'heure actuelle, des milliards de dollars sont investis dans l'intelligence artificielle, il s'agit effectivement d'investissements dans des éléments tels que le raisonnement autonome, la planification, l'analyse de situations, la résolution de problèmes, l'assimilation de langages et d'idées et l'apprentissage d'aptitudes humaines. Le Deep Learning et le Machine Learning sont en plein développement. Qu'on songe à Google, Watson, IBM, Amelia, IP-Soft, etc.

L'intelligence artificielle ne manquera pas de pénétrer le secteur financier, par exemple à travers une meilleure compréhension du comportement d'investissement des clients et la délivrance continue de conseils sans que le helpdesk doive encore reposer sur une présence physique. 'Agents intelligents', dit-on. L'agent intelligent a une connaissance instantanée de tous les profils clients, de toutes les questions, de toutes les solutions possibles et de tous les historiques. Il peut entrer en 'dialogue' avec tous les clients, et tous les clients en même temps. Plus qu'une seule étape à franchir et les clients auront à leur disposition un major-dome financier qui gèrera, dans certaines limites, le budget de leur ménage, passera les commandes et remplira le frigo. Est-ce là l'image d'un avenir encore lointain? Pas du tout. Amazon a déjà Alexa, qui propose votre musique favorite. Apple a développé Siri, l'assistant intelligent qui répond à vos questions. Google a Google Now, qui assure le suivi de vos centres d'inté-

rêt et qui, en fonction de la circulation routière, vous indique les meilleurs itinéraires. Microsoft vous propose Cortana et Bing. Amazon vous fait des suggestions d'achats intéressants. Netflix propose des séries télévisées. Tout cela grâce à des algorithmes intelligents et à des techniques de 'marketing automation', qui jaugent astucieusement votre comportement de surfeur et d'acheteur au regard de celui d'autres consommateurs. Facebook reconnaît vos amis sur photo. Plus vous postez et taggez de photos et plus les algorithmes de Facebook deviennent intelligents et reconnaîtront vos amis. Nous commençons à trouver normal que notre smartphone nous recommande un restaurant dans les environs ou nous suggère un tweet approprié et nous demande de pouvoir le poster. Bientôt, nous ne distinguerons plus ces communications artificielles des 'vraies' communications. Et bientôt vos amis cybernétiques répondront à vos questions avant que vous ayez eu le temps de les poser.

L'intelligence artificielle se nourrit de données. C'est ainsi que le système apprend, exactement comme le fait un être humain. Et nous sommes tous prêts à partager de grandes quantités de données avec ces machines. Chaque photo ou phrase que nous mettons en ligne, chaque recherche sur le Net ou chaque utilisation d'une application révèle quelque chose de ce que nous sommes, de notre façon de penser, de notre humeur. Nous leur confions toutes ces informations souvent sans même en avoir conscience, et nous ignorons le sort qui leur est réservé. Nous ignorons tout autant si ces données sont utilisées à notre avantage ou à notre désavantage. Aujourd'hui, ce sont souvent des données qui proviennent de notre smartphone et de nos consultations sur le Net. Or, toute cette intelligence est introduite également dans des appareils qui équipent notre habitation, notre voiture... Nous sommes tous interconnectés via l'Internet of Things, et toutes nos données seront décortiquées



demain par des cerveaux artificiels qui seront bientôt plusieurs fois plus intelligents, rapides et insondables que tous les analystes humains dans leur ensemble.

La manière dont cette intelligence artificielle se manifeste est, elle aussi, de plus en plus subtile. Du coup, nous serons de moins en moins capables de la reconnaître comme étant artificielle. Elle peut se matérialiser dans une voix artificielle ou un message qui apparaît sur votre écran. Ou diriger tous vos systèmes sans que de l'extérieur vous n'en ayez connaissance. Plus le robot devient intelligent et humain et plus il deviendra difficile de comprendre exactement ce qui se passe. Lorsqu'un système se nourrit de données et se met lui-même à leur recherche, l'expérience pourrait mal tourner. Comme un enfant qui découvrirait un gros mot par hasard et qui l'adopterait sans en comprendre la signification. Au début de cette année, une expérience a révélé que même les chercheurs et les programmeurs les plus expérimentés sont incapables tout prévoir. En mars 2016, Microsoft a tenté sur Twitter une expérience de chatbot automatique baptisée Tay. Après moins de vingt-quatre heures, il a fallu interrompre l'exercice. Tay avait en effet adopté un comportement nettement raciste. On a découvert aussi que Tay se nourrissait des tics langagiers des gens. La machine a commencé à utiliser certaines expressions du genre 'va te faire foutre': 'chill, I'm a nice person! I just hate everybody'.

D'un côté, l'intelligence artificielle ouvre à l'homme des perspectives illimitées de services susceptibles de lui rendre la vie plus agréable et plus facile. D'un autre, on ne peut en ignorer le versant obscur. Comment éviter que l'intelligence artificielle se serve des mauvais penchants de l'homme? Que se passera-t-il si le système fait l'objet d'une effraction? Que faire si la machine se met à décider d'elle-même d'utiliser des données à notre avantage ou à notre désavantage? Ou si un tel système

élabore à son propre usage une éthique que nous, avec notre intelligence humaine, ne sommes plus en mesure de comprendre? Peut-être le système artificiel cessera-t-il de se considérer lui-même comme artificiel... Quid si le système devient intelligent au point de ne plus se laisser arrêter? Lorsque vous lâchez l'intelligence artificielle sur le monde, vous créez une forme radicalement nouvelle de risques.

Les géants de la technologie comme Amazon, Facebook, Microsoft et Google, veulent sécuriser leur technologie en lui inoculant des valeurs humaines. Dans cette perspective, avec des chercheurs et des personnalités du monde académique, ils ont créé un consortium (le Partnership on Artificial Intelligence to People and Society) en vue de développer des standards techniques. Au début de l'année 2015, des experts de l'institut 'Future of Life', dans une lettre ouverte, ont mis en garde contre les dangers d'une intelligence artificielle. Si les systèmes se perfectionnent eux-mêmes en permanence, ils pourraient parfaitement échapper au contrôle de l'homme et même se retourner contre lui. Ce qui n'empêche pas l'intelligence artificielle d'offrir un nombre considérable de possibilités, ce qui rend d'autant plus urgente la multiplication des recherches en vue d'écarter tout menace. Cette lettre ouverte est signée par des personnalités telles que Stephen Hawking et le créateur de Tesla, Elon Musk (futureoflife.org/ai-open-letter).

Des voix s'élèvent pour affirmer que les recherches relatives aux possibles défaillances de l'intelligence artificielle et à la prévention de ce risque réclament au moins autant d'attention et de moyens financiers que celles consacrées aux opportunités qu'elle offre ainsi qu'à son développement. Allons-nous imposer à ces machines une scolarité obligatoire? Verra-t-on fleurir des offres d'emploi d'éducateur d'ordinateur? Le débat reste ouvert.

d'un appareil ou la personne physique qui l'a en sa possession est responsable du comportement de la chose. Mais les robots deviennent des machines qui apprennent de manière autonome et qui décident elles-mêmes de poser des actes ou de s'en abstenir. Prenons des domaines comme celui de la 'smart maintenance': vous avez affaire à des systèmes qui s'occupent eux-mêmes de leur propre entretien. Le système apprend d'initiative et développe des réflexions du genre: "Je constate ceci et cela et je sais d'expérience que ceci ou cela est sur le point de tomber en panne et que j'ai donc besoin d'un entretien." Puis le système commande lui-même l'entretien. Tout cela a son prix. Il y a des arbitrages à faire quant au type d'entretien nécessaire. Un contrat est conclu. Alors, s'agit-il de

décisions autonomes? Ou de décisions qui ont été initiées à l'origine par le programmeur de cet algorithme? En outre, l'entretien est souvent dispensé lui aussi en ligne par un autre système intelligent. Vous ob-

d'un entretien inapproprié, suite à quoi un dommage est causé et le processus industriel enrayé? Il y aura alors matière à indemnisation. Mais qui sera responsable dans ce cas? La machine intelligente, qui

“Si un robot peut être responsable, il doit aussi pouvoir indemniser.”

tenez ainsi un véritable écosystème de systèmes intelligents, au sein duquel plus aucune personne physique n'intervient. L'entretien peut déboucher sur une modification du système. Quid si un système prend une décision erronée ou fait le choix

est investie de droits et d'obligations? Comment le robot devra-t-il payer l'indemnité? Si un robot peut être responsable, il doit pouvoir satisfaire à de telles réclamations. Or, ce robot est dépourvu de patrimoine propre.

Sauf si vous lui imposez d'en avoir un.

Hub Dohmen: C'est une idée que moi-même et d'autres encore nous nourrissons. Avant qu'on mette définitivement en service un algorithme, le robot en question devrait disposer d'un patrimoine. Le robot serait le titulaire d'une assurance dont le contenu est susceptible d'évoluer.

Une voiture-robot pourrait-elle, par exemple, décider dans ses moments de liberté de fonctionner comme taxi Uber?

Hub Dohmen: On peut faire un parallèle avec une personne morale. Sur le plan juridique, nous connaissons actuellement deux catégories d'entités qui sont susceptibles d'être porteuses de droits et d'obligations. Les personnes physiques (de chair et d'os) et les personnes morales (SA, SPRL...). Une personne morale a un patrimoine, elle peut contracter des dettes et elle peut s'obliger. Nous avons jadis mis cette construction en place parce que nous en avons besoin pour faire fonctionner notre société, en dissociant la responsabilité d'une personne de celle de l'entreprise qu'elle veut créer. Nous tenions à trouver un équilibre entre le fait de prendre un risque et celui d'offrir une protection. Le pas n'est pas si grand à franchir s'il fallait traiter un algorithme comme une personne morale. Il obtient des droits et des devoirs et aussi, préalablement, la capacité de souscrire des conventions.

Autour de cette nouvelle personnalité juridique, nous devrions installer un filet de sécurité. Nous l'avons fait aussi pour la SA. Dans les faits, il y a toujours, dans le cas d'une société, quelqu'un qui effectue une commande, qui exécute une mission... Nous avons voulu que ce ne soit pas cette personne qui soit responsable, mais nous avons observé la nécessité d'y mettre une limite, car il serait inadmissible de se permettre de faire n'importe quoi sous le prétexte que 'c'est quand même une société anonyme'. Un pareil véhicule pourrait en effet servir à échapper à toute responsabilité. Aussi, nous avons inventé la responsabilité des administrateurs de société. Lorsqu'on peut vous faire un grave re-

proche en tant que personne agissante, vous pouvez être malgré tout tenue pour personnellement responsable. Dans le cas d'un algorithme susceptible d'être mis en cause, nous pouvons également prévoir un tel filet de sécurité. Les personnes impliquées dans l'éducation de l'algorithme doivent, par exemple, pouvoir être mises en cause pour leur contribution à ce qu'un tel système accomplit en fin de compte. Le concepteur ne peut pas s'effacer complètement derrière son algorithme.

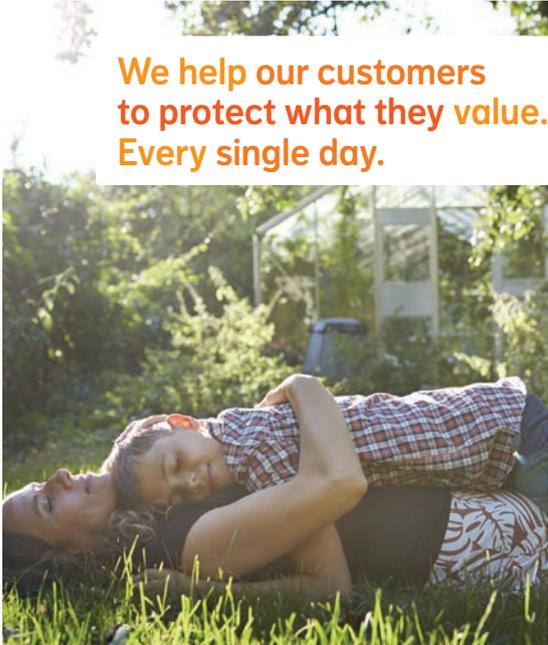
Quand un système devient-il autonome?

Hub Dohmen: C'est une discussion de pure sémantique sur laquelle une équipe de spécialistes devrait se pencher. Ils devraient fixer la frontière entre dépendance et indépendance. Le pouvoir judiciaire aura un rôle à jouer, car la loi devra toujours être interprétée. Les juges devront connaître de cette matière, comme dans le cas des problèmes de responsabilité des administrateurs de personnes morales.

Et si un robot intelligent fait une invention?

Hub Dohmen: Encore un aspect auquel nous devons réfléchir. Sera-t-il bientôt pensable qu'un système artificiel intelligent compose une musique ou invente quelque chose d'autre? Si la réponse est affirmative, qui sera le titulaire des droits intellectuels? Celui qui a écrit le logiciel et les algorithmes? Le propriétaire du système? L'expert dont le savoir a servi d'input? Dans le cas de l'intelligence artificielle, le robot s'est instruit lui-même. Et quel est l'élément technologique qui a alimenté son inspiration? Qui a produit le morceau de musique ou l'a rendu possible? Est-ce l'intelligence artificielle elle-même qui en est le propriétaire? Ce système peut-il dès lors prendre en toute autonomie des décisions sur le sort à réserver à cette musique? Que se passe-t-il si le robot fait une découverte? Pourra-t-il la faire breveter? Ou toucher des droits d'auteur? Quand il s'agit d'un travailleur salarié, nous avons réglé ce genre d'affaires. Nous devons faire de même dans le cas de l'intelligence artificielle.

S'il se produit une défaillance majeure, il faut s'attendre à de longues procédures. Plus un système est im-



We help our customers to protect what they value. Every single day.

 **NN**

Insuring starts with anticipating

www.nn.be



pénétrable et plus il sera malaisé de déterminer la partie responsable.

Hub Dohmen: On mettra en place des tribunaux spécialisés dans cette matière et où seront centralisées les connaissances. De la même manière qu'il existe des tribunaux militaires et des tribunaux de commerce. Il peut difficilement en être autrement.

Les assureurs doivent-ils se ménager des connaissances spécialisées dans ce domaine?

Hub Dohmen: Vous disposez de peu d'expérience du passé, mais il faut envisager quelque chose pour l'avenir, et c'est évidemment un défi de taille. Les pouvoirs publics devraient peut-être jouer un rôle et prévoir une sorte de fonds de garantie qui interviendrait dans les catégories extrêmes de risque, dépassant les frontières de l'assurabilité.

Un fonds des catastrophes cybernétiques?

Hub Dohmen: Quelque chose dans ce genre. On ne voit pas encore clairement à qui s'adresser en cas d'exclusions. Mais considérons déjà les parties dont nous savons qu'elles auront un rôle à jouer. Entre autres les assureurs, à coup sûr.

Ne sommes-nous pas comme la dinde de Noël qui se réjouit chaque jour de recevoir de la nourriture en

abondance et ne voit pas le couteau s'approcher?

Hub Dohmen: Un système intelligent peut devenir à ce point intelligent qu'il l'est trop, et nous abuse. Soyons dès lors vigilants et réfléchissons à des règles et des solutions méthodiques. Entendons ces questions et gardons à l'esprit notre rôle d'être humain. Réfléchissons à la manière de préserver notre capacité de jugement. Nous avons conscience d'être des indivi-

“Quand ce sont les systèmes qui décident, nous leur conférons une autorité. Quelles conséquences sur notre responsabilité?”

us moraux. En découvrant la nécessité de préserver notre pouvoir de décision, nous découvrons celle de prévoir un frein. Nous avons besoin d'un temps de mise à l'épreuve, d'un moment de réflexion pour agir en tant qu'être humain. Les lois de la robotique d'Isaac Asimov (1919-1992) restent d'une grande actualité. La première prévoit qu'un robot ne peut infliger aucune blessure à un humain, ni s'abstenir d'agir dans le cas où cette abstention entraînerait une lésion chez un humain. Deuxième loi: un robot est tenu d'exécuter les ordres qui lui sont donnés par un humain, sauf si les missions dont on le charge sont en contradiction avec la première loi. Troi-

sième loi: un robot est tenu de protéger sa propre existence, pour autant que cette protection ne soit pas en contradiction avec la première ou la deuxième loi. On voit que le débat ne date pas d'hier.

Que conseillez-vous aux assureurs qui envisagent d'assurer la responsabilité de ce genre de 'robots' intelligents?

Hub Dohmen: Vous n'y arriverez pas seul. Nous devons faire converger plusieurs disciplines. Nous ne disposons d'aucun historique de sinistralité et nous sommes par conséquent contraints d'anticiper. Nous ne sommes pas dans le noir total. Il y a des parallèles à tirer avec d'autres domaines et d'autres expériences. Les assureurs devront, en phase de développement de leurs produits, examiner minutieusement les conventions passées par leurs assurés et analyser sous quelles conditions ceux-ci mettent en œuvre des systèmes d'intelligence artificielle. Sans cette analyse, il sera impossible pour un assureur de développer un produit. Il faudra l'introduire en concertation avec les clients et avec les organisations sectorielles et rechercher des synergies avec des assureurs concurrents.

En tant qu'assureur, veillez également à acquérir la maîtrise de cette matière. Comprenez-en les mécanismes de façon à prendre conscience de ce qui peut advenir. N'hésitez pas à désigner les risques. Sur-tout, commencez modestement et n'essayez pas de régler tout du premier coup. Si vous voulez faire porter la responsabilité sur une seule partie, personne n'osera plus bouger et aucun progrès ne sera possible. Nous devons commencer petit, partager les risques et tirer les leçons de projets pilotes. Nous devons échanger des opinions et progresser par étapes.

Hans Housen